



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

### AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024  
3È EXERCICE FINANCIER (2024)

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, QUE :**

1. L'exercice financier 2024 est le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière (2022-2023-2024) en vigueur à la municipalité d'Albertville.
2. Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures du bureau municipal, ledit rôle.
3. Toutes plainte concernant ce rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et 174.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant la modification ou du suivant.
4. Tout contribuable désireux de déposer une plainte à l'encontre de ce dit rôle doit le faire au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, de la manière suivante :

Modalité de la procédure de révision :

Tout recours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) doit être précédé d'une demande de révision.

- a) Toute demande de révision doit être déposée auprès de l'organisme municipale responsable de l'évaluation (MRC) sur le formulaire prescrit par règlement ministériel. Ledit formulaire est disponible au bureau municipal.
- b) Toute demande doit être déposée avant la date prescrite par la loi.
- c) Toutes demande doit être accompagnées de la somme d'argent déterminée par la MRC

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 27 SEPTEMBRE 2023

Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, résidant à Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 27 septembre 2023, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat de publication ce 27 septembre 2023

Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière